



Contrat sage de sport

Par Alison

Bonjour, je suis inscrite dans 1 salle de sport depuis Avril, c'est la 3ème fois que je signe un contrat chez eux. Cependant après la signature du contrat je me rend compte qu'il y a un point qui a été modifié avec lequel je ne suis pas d'accord. Je paie la somme mais je demande à quitter la salle malgré mon abonnement renouvelé pour 1 an. Sachant que c'est tord partagé les gérants sont d'accord de faire une rupture de contrats avec accord en commun à condition qu'il ne risque rien par la suite. C'est pour cela qui nous demande l'avis d'un juriste afin de pouvoir rompre le contrat à l'amiable.

Cordialement